

## Glyphosate dans les urines : nouvelle étude

Une étude réalisée sur 6 848 volontaires, dans 84 départements, révèle une contamination à l'herbicide de 99,8 % des échantillons.

Alors que les Européens sont amenés à la fin de l'année, à réautoriser (ou non) pour cinq ans, le glyphosate, des opposants à cet herbicide controversé (cancérogène probable) font déjà monter la pression. L'association Campagne glyphosate France a révélé, mercredi, une étude qui conclut à « **une contamination généralisée des Français par le glyphosate** », selon ces militants ouvertement anti-pesticides.

L'étude, parue dans *Environmental Science and Pollution Research*, une revue scientifique à comité de lecture, a été menée sur 6 848 volontaires dans 84 départements français dont La Réunion. Elle a été conduite par un groupe de « **scientifiques indépendants** ». Des prélèvements d'urines, sous contrôle d'huissier, ont été réalisés entre juin 2018 et janvier 2020. Ils ont été analysés par le laboratoire allemand Biocheck selon la méthode Elisa. Une méthode « **non fiable** (fiable dans l'eau et non dans urine, NDLR) **et conduisant à des faux positifs** », a dénoncé le principal syndicat agricole, la FNSEA.

### 5 800 plaintes en justice

Les résultats obtenus montrent des traces de glyphosate dans la quasi-totalité des échantillons (99,8 %) avec un taux moyen de 1,19 microgramme par litre et un maximum de 7 microgrammes par litre. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), des quantités de glyphosate de l'ordre de 1 microgramme par litre dans les urines correspondent à une exposition inférieure à 1 % de la dose



L'autorisation du glyphosate prend fin en décembre 2022. Une demande de ré-homologation est à l'étude.

PHOTO : JEAN-FRANÇOIS MONER, AFP

journalière admissible. Mais « **c'est aussi dix fois le niveau maximum autorisé dans l'eau de boisson** », a souligné Denis Lairon, directeur de recherche émérite à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et coauteur de l'étude.

La contamination quasi-systématique des urines devrait de nouveau susciter des réactions. Déjà, sur la base de leurs résultats positifs, 5 800 plaintes individuelles au pénal ont été déposées auprès du pôle santé publique du tribunal de Paris. Les motifs ? « **Mise en danger de la vie d'autrui, atteinte environnementale ou tromperie aggravée** », indique Campagne glyphosate France.

Guillaume LE DU.